

L'annonce de la création du collectif «**Libre toit**» a suscité beaucoup de réactions. Il souhaite se positionner sereinement en soulevant des questions de société.

Pour rappel, «**Libre toit**» a pour objet l'information et la réflexion sur le libre choix, naturel et légitime, d'être et de choisir son habitat.

Pour le droit d'être et de choisir son habitat.

Symbole d'un mode de vie écologique et sociale, répondant à des objectifs en matière de droit au logement, les occupants volontaires d'habitats modestes et légers vivent de manière paisible, sans troubler de quelque manière que ce soit l'ordre public.

Face au racket sauvage des ressources, à l'hégémonie de l'égoïsme, à l'accaparement, ces femmes et ces hommes réinventent des façons de vivre en harmonie avec la nature, nouant des solidarités nouvelles pour l'organisation fraternelle de la société humaine.

Riches d'expériences et de savoir-faire, comme chacun, ils ont choisi de vivre et d'habiter le monde selon leurs aspirations, dans un but de simplification volontaire, de sobriété heureuse. Ils respectent et entretiennent la nature, cultivent la terre pour en retirer leur subsistance, ont des relations sociales harmonieuses pour un voisinage pacifié.

Reconnu par de nombreux textes européens et français ainsi que par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (*DUDH*), le libre choix de ces personnes est naturel et légitime. Pour rappel :

DUDH : Article 12. Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

DUDH : Article 13-1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.

- La légalité est la qualité de l'ensemble des choses prescrites par la loi, actes de l'autorité souveraine qui règle, ordonne, permet, défend.

- La légitimité est la qualité de ce qui est juste et équitable et peut conduire à trancher un différend en s'appuyant sur la conviction intime de la justice naturelle, communément admise par tous.

Dans ce contexte, des habitats légers (*yourtes, tipis, etc...*) ne sont-ils pas simplement à leur place ?

Au sein de notre société d'abondance en faillite qui agite la peur, avec de plus en plus d'exclus, chacun a le droit d'avoir sa place dans la communauté humaine selon son individualité propre.

La richesse réside dans la différence. Cette différence est un enrichissement pour chacun. Acceptons la mixité et ne portons aucun jugement a priori sur les autres : rencontrons-les et apprenons à nous connaître. Nous n'évoluerons qu'en nous enrichissant de nos différences. Tout le monde connaît les risques de la monoculture, c'est l'épuisement de la terre... il en est de même pour l'humain.

La différence, qu'elle soit culturelle ou spirituelle, est la richesse du monde. Elle doit être respectée comme facteur d'évolution et de bonheur pour tous et non comme un risque d'invasion.

Avec le respect de la diversité et de la différence, dans le dialogue et l'échange, nous créons au quotidien la société que nous souhaitons.

- La diversité n'est-elle pas une chance pour notre société ?
- Que l'habitat soit choisi ou subi, n'est-il pas trop souvent sujet d'exclusion ?
- Le libre choix d'être et d'exister n'est-il pas un droit fondamental ?
- A une époque où la "durabilité" (*donc la survie*) de notre société devient une question cruciale, réfléchir au quotidien sur nos choix n'est-il pas l'exemple même d'une attitude responsable ?

Parlez-en, parlons-en...

Le collectif Libre toit - e-mail : libretoit@gmail.com